

Polyphonie et discours rapporté dans les titres de la presse algérienne

Polyphony and Reported Speeches in the Headlines of the Algerian Press

Amina MAHI
Université de Sidi Belabbès/ Algérie
mahi_amina@yahoo.fr

Reçu le: 12/10/2020, Accepté le: 06 /12/2020, Publié le: 25/12/2020

Résumé

Nous avons essayé dans nos travaux antérieurs sur le titre de presse de mettre en évidence un certain nombre de procédés langagiers spécifiques aux titres de presse, autant du point de vue syntaxique qu'énonciative et rhétorique. Notre but ici est de mettre certains titres du journal *Le Soir d'Algérie* en confrontation avec la théorie de la polyphonie. Nous allons tenter ici donc de faire une analyse polyphonique de l'énoncé-titre.

Mots clé : Polyphonie, discours rapporté, titre, l'énonciation.

Abstract

We have tried in our previous work on the press title to highlight a certain number of linguistic procedures specific to press titles, as much from the syntaxique point of view as enunciative and rhetorical. Our goal here is to put certain headlines of the newspaper *Le Soir d'Algérie* in confrontation with the theory of polyphony. What follows will therefore be an attempt at a polyphonic analysis of the title statement.

Keywords: Polyphony, reported speech, title, enunciation.

Introduction

Il paraît intéressant de voir si les titres relevés correspondent au même schéma énonciatif et donc, en accord avec la théorie de la polyphonie, à la mise en scène de plusieurs voix à l'intérieur d'un seul et même énoncé. La régularité du phénomène tendrait à montrer qu'il s'agit bien d'une stratégie discursive et non pas d'un simple procédé divertissant. Il nous semble légal de vérifier, en comparant le contenu de l'article et le titre, si ce dernier amplifie ou défalque une information, surtout compte tenu du fait que le *locuteur* (celui de Ducrot 1984) du titre n'est pas toujours le même que celui de l'article : secrétaire de rédaction pour le premier et le journaliste/rédacteur pour l'article.

Quelle est le but de cette étude ? Il nous a paru intéressant de voir si les titres relevés sont en accord avec la théorie de la polyphonie, à la mise en scène de plusieurs points de vue à l'intérieur d'un seul et même énoncé et correspondent au même schéma énonciatif Car selon Anscombe & Ducrot (1983 : 175),

lorsqu'un locuteur produit un énoncé, il met en scène un ou plusieurs énonciateurs accomplissant des actes illocutoires. Le locuteur peut adopter, selon ces chercheurs, deux attitudes : soit il s'identifie aux énonciateurs (ou à l'énonciateur), soit il prend ses distances vis-à-vis d'eux.

Le journaliste mêle à son texte de nombreux témoignages et de nombreux discours prononcés. C'est presque la raison d'être du journal que de reproduire les paroles des autres ; il se fait « *l'écho de toutes les voix publique* »¹ on peut le considérer aussi comme le fait Charaudeau que « *le phénomène de la parole rapportée est l'un des grands enjeux des medias modernes.* »² Dans la mesure où le rôle de porte-parole de la presse s'accroît de jour en jour, obligeant les différents organes à sélectionner et à retransmettre les multiples voix.

1. La notion de polyphonie

Deux linguistes se sont beaucoup intéressés à la polyphonie. Mikhail Bakhtine a introduit le terme *polyphonie* en linguistique à la fin des années 70 pour désigner le fait que le discours, en particulier le discours romanesque, fait intervenir plusieurs voix. Bakhtine note qu'une telle polyphonie est omniprésente, et ne se limite donc pas seulement au discours littéraire. Il suffit d'écouter et de méditer les paroles entendues dans le parler courant de tout homme vivant en société : selon lui la moitié au moins des paroles qu'il prononce sont celles d'autrui. Dans les années 80, le linguiste d'Oswald Ducrot a continué à élaborer les théories de Bakhtine. Il a par exemple proposé de distinguer le locuteur des énonciateurs. Il dit qu'on peut apercevoir d'autres voix dans l'énoncé qui ne sont pas celles d'un locuteur. Elles sont celles d'énonciateurs qui « *sont censées s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles* ». Il arrive à la conclusion que « *l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur* ».

La polyphonie dans les textes de Bakhtine n'est pas très claire, ce qui fait qu'elle peut ainsi s'interpréter de diverses manières. Elle peut désigner la diversité des voix comme celles des personnages et des auteurs, la diversité des langues et les variétés de langues et de styles qui se manifestent dans les énoncés successifs d'un discours. Elle peut aussi désigner la pluralité des voix à l'intérieur d'un seul énoncé, que Bakhtine appelle *hybride*. En outre, la polyphonie peut signifier la reprise et l'intégration du discours de l'interlocuteur dans le discours du locuteur, ce qu'il appelle *la diaphonie*. Alors que Bakhtine examine le phénomène d'une

¹ Mouillaud – Tetu 1989 le journal quotidien /Lyon page 9 presses universitaire de Lyon.

² Charaudeau .P. « *le discours d'information médiatique. la construction du miroir social* » paris 1997.nathan. p 184

façon plus générale, Eddy Roulet s'appuie sur les aspects du discours même. Roulet (1985, p : 69-70) définit la polyphonie au sens restreint comme suit : « *la reprise du discours d'autres énonciateurs que l'interlocuteur* ». Il explique la pluralité des voix dans le discours monologique en distinguant les termes *monophonie*, *polyphonie* et *diaphonie*. Roulet utilise le terme *monophonie* quand un seul auteur, ou une seule voix, se fait entendre : celle de l'énonciateur. *La polyphonie* apparaît avec la présence de deux auteurs, deux voix : celle de l'énonciateur et celle de quelqu'un d'autre. Le terme *diaphonie* est utilisé quand ces deux auteurs, ou deux voix, sont celle de l'énonciateur et celle du destinataire. Le travail qui suit se concentrera surtout sur la polyphonie et laissera de côté les aspects diaphoniques.

De son côté, Christian Rubattel précise que la polyphonie au sens peu étendu désigne l'insertion d'un énoncé produit par un tiers, ou censé avoir été produit par un tiers, identifiable ou non. Il dit que les énoncés d'autrui peuvent être rapportés entièrement ou l'être sous la forme d'une paraphrase incluant ou excluant la valeur illocutoire de l'énoncé originel. Cette valeur n'est pas forcément la même que celle du locuteur. Selon lui, la notion de polyphonie peut être amplifiée jusqu'à des énoncés virtuels, attribués à l'opinion commune, voire à des présuppositions. Les cas de l'ironie et l'intertextualité par exemple contiennent également des degrés de la polyphonie. Rubattel (1990, p. 297) note que les énoncés polyphoniques se manifestent sous des formes diverses. « *Il peut comprendre une intervention complète ou même un discours plus vaste, mais il peut aussi s'agir d'un contenu propositionnel, d'un mot ou d'un signifiant* ». Il continue que les voix d'autrui peuvent être subordonnées par le locuteur principal et dans ce cas apparaître dans des segments délimités, notamment dans le discours direct ou indirect.

D'un autre côté, il peut aussi y avoir une superposition des voix du locuteur et des autres énonciateurs avec ou sans marquage linguistique de la polyphonie. Rubattel dit que le principe de la polyphonie demande la présence de points de vue différents dans une même intervention. Cela exige que les points de vue d'autres sources que ceux de l'énonciateur principal soient attribués plus ou moins explicitement et plus ou moins fidèlement à un tiers. Selon Rubattel, la polyphonie inclut des aspects hétérogènes qui peuvent être rangés selon plusieurs dimensions qui sont les suivantes :

1. Le degré d'intégration du discours d'autrui qui peut être faible comme dans le discours direct ou élevé comme dans la présupposition.
2. Le degré d'adhésion de l'énonciateur aux autres voix qui est par exemple total pour la présupposition et variable pour le discours rapporté.
3. L'origine de la voix intégrée qui peut être explicite comme par exemple dans le discours rapporté ou implicite comme dans la présupposition.

4. La prise en charge de la valeur illocutoire de l'énoncé rapportée par l'énonciateur principal qui peut en suspendre la valeur illocutoire ou la mentionner.

2. L'apparition des voix dans le titre de presse

La polyphonie peut se rencontrer sous de multiples formes dans le titre. Selon Bakhtine, les discours rapportés direct, indirect et indirect libre sont les prototypes de l'intégration du discours d'autrui et donc aussi les prototypes des énoncés polyphoniques.

Dans le cas du discours cité, le discours d'origine est retransmis de manière identique à sa forme première, tel qu'il a été énoncé, de manière autonome par rapport au dire énonciatif qui rapporte, ce cas correspond à ce que la grammaire traditionnelle appelle le "style direct", qui peut être présenté avec deux points suivis du discours d'origine encadré par des guillemets.

Ouyahia et Sellal au procès Hadded : « C'est Bouteflika qui décidait de tout » (Le Soir d'Algérie 24 Juin 2020)

Des professionnels de la santé tirent la sonnette d'alarme ; « En cas d'épidémie l'Algérie sera dépassée ». 17 Mars 2020

Selon le ministre de la microentreprise : « Il faut déterminer notre propre conception de la start-up ». 17 Mars 2020

Il faut mentionner le degré de fidélité aux propos d'origine, car dans tous les titres étudiés, nous avons vérifié l'article pour voir si les paroles rapportées sont fidèles au DO. Malgré quelques modifications, nous avons remarqué que le degré de fidélité est presque total. C'est ce que le lecteur attend de son journal pour le taxer de sérieux.

Dans le cas du discours intégré, le discours d'origine est rapporté dans une construction qui l'intègre partiellement aux dires de celui qui rapporte, ce qui entraîne la transformation de l'énoncé. Du point de vue syntaxique, les paroles rapportées sont intégrées à l'énoncé du locuteur (rapporteur) dans la mesure où les guillemets ont disparu, mais encore on peut dissocier les deux discours l'un de l'autre.

On le rapprochera du discours indirect (DI) de la terminologie classique.

Dans certains titres, il y'a une sorte d'effacement du verbe locutoire: ce sont les cas où le journal reprend le verbe utilisé par le locuteur d'origine, ou même qualifie l'acte de parole du locuteur d'origine. C'est ce qu'on appelle le discours narrativisé.

D'un point de vue formel, il devient délicat dans de tels cas de dresser la frontière entre ce qui appartient encore au discours rapporté et ce qui n'est qu'un commentaire ; surtout si l'on veut s'en tenir au titre et à sa manière de

communiquer la nouvelle. Nous concluons de cette analyse qu' on n'a pas trouvé de frontière tant du côté du DR que du côté de la polyphonie, c'est peut-être tout simplement... parce qu'elle n'existe pas dans les faits linguistiques.

Dans un titre dit à interprétation polyphonique, c'est le rapport entre le journal (l'énonciateur : celui qui produit l'énoncé), et le lecteur celui qui le prend en charge). Le lecteur reconstruit le sens d'après les données informatives du titre, mais d'après ses habitudes de lecture concernant les pratiques journalistiques.

La différence entre le discours rapporté et la polyphonie est claire dans la plupart des cas, le problème de leur différenciation surgit lorsqu'il s'agit de classer les titres. Lorsqu'il y a ambiguïté, on a bien sûr la possibilité de vérifier si les paroles rapportées figurent dans le corps de l'article. Mais il existe aussi dans le titre des indices qui aident le lecteur à une interprétation polyphonique : l'un d'entre eux est le conditionnel journalistique qui permet au journaliste d'être l'annonceur de la nouvelle, sans pour autant en assumer la vérité ou la non-vérité, ceci étant le rôle de la source de l'information. Dans ce cas le journaliste fait part d'une information dont il affiche le caractère non confirmé (utilisation du conditionnel). Ainsi en est-il dans les exemples suivants :

- Mihoubi s'effacerait au profit de Zitouni (Le Soir d'Algérie 15 Mars 2020)
- Le président de la ligue de football « Je suspendrais le championnat si ... » . 30 Janvier 2020

Dans ces exemples, la lecture polyphonique est imposée par la présence du conditionnel, le journal devient irresponsable entre l'information qui présente et lui.

Il y a des cas où le journal annonce une nouvelle par un titre dont il ne peut être responsable du point de vue du contenu et le sens, le journal se fait uniquement médiateur entre une voix non identifiée et ses lecteurs.

- Championnat africains : La Guinée, l'Angola, et le Kenya ne reprendront pas.(le Soir d'Algérie 02 mai 2020)

Dans ce dernier exemple il est évident que le lecteur supposera que ce n'est pas le journaliste qui a fait cette prévision, mais des autorités dont l'identité ne figure pas dans le titre. Même si aucune marque (autre que le futur) n'impose la lecture polyphonique. Le lecteur sait que le titre annonce les prévisions, donc d'une tierce personne ; c'est dans ces cas que la voix du journal et celles des autres ne font qu'une : en faisant parler les autres, le journal s'exprime lui-même. Le titre illustre donc le fait que dans un même énoncé, plusieurs voix s'entremêlent, celles des dirigeants qui décident le non reprise des jeux, et celle du journaliste énonçant cette information.

En guise de conclusion nous pouvons dire que pour les titres comportant un conditionnel il y a un effet de distance et de réserve vis-à-vis de la nouvelle annoncée. Avec le conditionnel journalistique en particulier, le journal manifeste au lecteur son manque de certitude concernant la réalisation ou non d'un événement mais il émet aussi des réserves vis-à-vis de ses sources.

Avec le futur, le journal n'émet aucune réserve quant à la réalisation de l'événement annoncé. Il fait pleinement confiance à ses sources, il s'agit donc d'un effet d'annonce et de vérité puisque la nouvelle est portée à la connaissance du lecteur sous forme d'un énoncé assertif sans la moindre trace de doute.

Lorsqu'un locuteur produit un énoncé, il met en scène un ou plusieurs énonciateurs accomplissant des actes illocutoires. Le locuteur peut adopter, selon Anscombe & Ducrot (1983 : 175), deux attitudes : soit il s'identifie aux énonciateurs (ou à l'énonciateur), soit il prend ses distances vis-à-vis d'eux.

Parler de la polyphonie c'est reconnaître que les concomitances de voix et de discours ne sont que les effets sur l'énoncé d'un principe dialogique voulant que toute parole soit traversée de discours déjà cité et de devancer sa réception. Lorsque ces discours « extérieurs » sont explicités ou simplement évoqués dans la parole d'un locuteur, l'énoncé, faisant apparaître une pluralité de voix, seront dits polyphoniques. Polyphonie et discours rapporté sont donc complémentaires, mais de nature distincte. Le discours rapporté est un principe général qui caractérise le langage alors que la polyphonie concerne les effets sur l'énoncé.

Références bibliographiques

- Adam, J-M. 1990 : *Éléments de linguistique textuelle. Théorie et pratique de l'analyse textuelle*. Liège : Pierre Mardaga, éditeur.
- Adam, J-M. 2002 : « Textualité et polyphonie. Analyse textuelle d'une préface de Perrault ».
- Bakhtine, M. 1977 : *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Trad. Franç. Paris : Minuit.
- Bakhtine, M. 1978 : *Esthétique et théorie du roman*. Trad. Franç. Paris : Gallimard.
- Banfield, A. 1979. « Où l'épistémologie, le style et la grammaire rencontrent la théorie littéraire ». *Langue française* 44, p. 9-26.
- Banfield, A. 1995. *Phrases sans parole. Théorie du récit et du style indirect libre*. Paris :Seuil.
- Charaudeau, P. 1997 : *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Paris : Nathan.
- Ducrot, O. 1980 : *Les mots du discours*. Paris : Minuit.
- Ducrot, O. 1984 : *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.

- Frandsen, F. 1990. « Éléments pour une théorie du paratexte journalistique ». *Actes du onzième congrès des Romanistes scandinaves*, 13-17 août. Trondheim, p. 159-171.
- Sullet-Nylander.F. 2002 « Jeux de mots des titres de presse et polyphonie ». Diva Stockholm.
- Mouillaud, M. 1979 : *Formes et stratégies des énoncés de presse..* Thèse présentée pour le doctorat d'état ès-lettres. Université René Descartes. Paris V. (Dupl)
- Nølke, H. 1999 : « La polyphonie : analyses littéraire et polyphonique ». *Tribune 9* : 5-19
- Nølke, H & Olsen, M. 2000. « Polyphonie : théorie et terminologie ». *Documents de travail, septembre 2000. Les polyphonistes scandinaves*. Samfundslitteratur : Roskilde.
- Petitjean, A. 1987. « Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle ». *Langue française* 74, p. 73-96.
- Christian R. 1990 « *Polyphonie et modularité* » cahier de linguistique française N 11
- Corpus : Le Soir d'Algérie année 2019- 2020